PIBS #2677E vol 1

Volume 1, Number 1
October 1993

Environment & Energy Monitor

Précis

Improvements make EA process faster and more predictable

On July 19, 1993, Environment and Energy Minister Bud Wildman released a report outlining administrative reforms which have sped up and clarified Ontario's environmental assessment (EA) program.

The new EA reforms have been carried out in concert with the greening of the land-use planning process, following from the work of the Sewell Commission.

Several of the administrative reforms announced by Mr. Wildman are:

- The government review process for EAs has been streamlined. In 1991/92, the government completed more EA reviews than it did in the previous four years combined. This rate was maintained in 1992/93.
- The system has been made clearer. Easy-to-read guidelines are being developed to guide project proponents and the public through the process.
- Public consultation is occurring at an earlier stage in the EA process. The public and government reviews are happening at the same time.
- Issues are being resolved early in the process by using alternative dispute resolution. This reduces the length of hearings or eliminates the need for them.

Copies of *Environmental assessment reform: A report on improvements in program administration* (PIBS 2661E) can be obtained by calling the Ministry of Environment and Energy's Public Information Centre at (416) 323-4321.

No EA hearing needed for North Bay landfill

The environmental assessment (EA) approval for the construction of a new landfill to serve the city of North Bay did not require a hearing under the Environmental Assessment Act or the Environmental Protection Act.

"This environmental assessment is an excellent example of the resolution of disputed issues outside the formal hearing process," said Environment and Energy Minister Bud Wildman. "Although three local citizens groups initially requested a hearing, their concerns about the environmental impact of the site are addressed in the conditions of the approval of the site."

In addition, discussions between the city of North Bay and the Tomiko Conservation Association resolved the cottagers group's outstanding concerns.

The new landfill will be located in Merrick Township near North Bay and will serve the city and the township of North Himsworth.

"This EA is good news for the taxpayer," added Mr. Wildman. "By avoiding a hearing, the province and the two municipalities made substantial savings."

This is the third major landfill to be approved in Ontario without a hearing. The others are Sault Ste. Marie, built in 1989 adjacent to an existing landfill, and Waterloo Region, a 1991 expansion of an existing site.

Welcome to Précis, the Environment and Energy monitor. Précis is the new, easy way to get a clear overview of Ministry of Environment and Energy policies and programs in action across the province.

Précis has been designed to bring together the best of Environtario Highlights and Energy Matters, the publications that served the clients of the Ministry of the Environment and the Ministry of Energy before they merged.

This publication brings you the information you need in a more cost effective way and with a distinctive new format.

Find out how easy it is to subscribe, see Précis Faxback on page 7.

INSIDE

- Policy Talk Page 2 & 6
- Energy Page 3
- Water Page 4 & 7
- Pollution Prevention Page 5

Ontario

Communities turn green, create jobs in process

Seven Ontario communities are turning green right down to their grass roots. And they have the backing of the Ontario government through the Green Communities Initiative – a key part of the province's Green Industry Strategy. The group of seven includes Guelph, Elora, Peterborough and Port Hope who joined the initiative over the past year, as well as Atikokan, Cornwall and Sarnia who began similar programs under the government's Energy Efficient Communities program almost two years ago.

Jenny Carter, MPP for Peterborough, left, Jack Doris, Mayor of Peterborough, and Cathy Duek, Community Program Co-ordinator with Peterborough Green-up, participated in the recent launch of Peterborough Green-up, the city's Green Communities Initiative.

Going the green route

Each community, with the help of the Ministry of Environment and Energy and the Ministry of Natural Resources, is aiming for the same goal — to become green in every sense. That means improving energy and water efficiency, reducing waste and preventing pollution by working with residential, business, industrial, education and transportation sectors. And it means doing it their own way by tailoring programs to fit local needs.

The green initiative in each town is co-ordinated by a community board with representatives from various local groups including municipal government, business, utilities, environmental and service organizations.

"This initiative has been designed to encourage local groups to set their own goals and to leverage funds and services from partners in the community," said Enrico DiNino, manager, Community Outreach Programs for the Ministry of Environment and Energy. "Individuals and groups in our local communities can make tremendous contributions to building green communities and to adopting a green lifestyle."

Cornwall, a shining example

Ron Eamer, Chair of Cornwall's Energy Efficiency Team, pointed to the energy savings that the initiative has brought to the City of Cornwall. "When you can generate energy savings of over $1 million in the first year of a program, you know that you're definitely doing something right.

"By working together, our team and associated committee members contributed 2,500 volunteer hours, making Cornwall a more energy efficient and environmentally friendly community," Mr. Eamer said.

Boost for local jobs

A key benefit of the Green Communities Initiative is job creation. In Cornwall, seven full-time local jobs were created through the program, as well as the completion of 4,000 home tuneups, weatherizations and energy audits on businesses and industries.

Home improvements undertaken as part of the initiative also create jobs for local tradespeople and others. The Green Community launched in Guelph in December 1992 is expected to generate millions of dollars in local spending over the next three years and to create new opportunities for local employment.

POLICY TALK

Other benefits include:

- supporting the government's Green Industry Strategy by opening up new markets for Ontario industries that offer green goods and services;
- lower energy and water bills for householders;
- reduced infrastructure costs such as water and sewage treatment and electrical power transmission; and
- creating new business for local suppliers of building materials, hardware stores and other merchants.

On the home front

A large part of this year's initiative will be directed at the green home visits, which are designed to help householders make their homes more environmentally friendly. Specially trained personnel assess the home from attic to basement, looking for ways to reduce energy, water and waste and to prevent pollution. Staff recommend improvements and upgrades and give homeowners information on how to adopt a greener lifestyle. At the same time, the assessors show householders how they can save money by implementing these changes and help them to access financing, such as Canada Trust's Enviroloans, prime rate loans offered exclusively to the program.

During the home visit staff will look at priority areas, such as: improving furnace efficiency and insulation levels; reducing water consumption; air leakage; backyard composting; and compact fluorescent lighting.

Getting started

Ron Eamer had a few words of advice for those thinking of starting up a similar initiative in their own communities: "Make sure that you have broad-based representation, so that you can reach into all segments of the community. Involve young people because they are your best salespeople and your future."

Communities interested in starting their own programs can contact the ministry for more information on the successes already achieved.

For more information contact:
Community Outreach Programs
Brad De Foe (416) 327-1478
Breda Nichols (416) 327-1479
or Waste Reduction Office
Kathy Killinger (416) 325-4425.

Streamlining approvals for municipal projects

The planning process for municipal projects such as road widening and some expansions of sewage treatment systems has been streamlined and improved. The improvements come in the form of amendments to two Class Environmental Assessments (Class EAs) for Municipal Road Projects and for Municipal Water and Wastewater Projects.

Class EAs are used for projects that are similar in nature and scale and that generally have predictable and minor impacts on the environment. If a project meets these requirements, an individual EA will not be required.

Planning ahead

The revised Class EAs were developed by the Municipal Engineers Association (MEA). Under the amendments:

- clearer direction will be given to municipalities, project developers and the public, so that all parties know what is expected of them;
- for the first time, larger private sector infrastructure developments will be subject to Class EAs; and
- water management structures, such as dams and wells, will be subject to Class EAs (previously, these were covered by the Class EA for the Association of Conservation Authorities of Ontario).

Benefits and protection

John Bull of the MEA, welcomed the amended Class EAs. "The changes will benefit all municipalities. They will find the new process much clearer and easier to use," said Mr. Bull, who chaired the MEA/Ministry of Environment and Energy Monitoring Committee. "But the bottom line is that the new Class EAs will protect the environment more effectively than their predecessors."

Seneca launches energy training initiative: ministry gives full support

A program to train building operators in building energy management is now being offered to community colleges throughout the province, thanks to the combined efforts of the Ministry of Environment and Energy and Seneca College.

Under the ministry's Energy Training Ontario — Buildings Initiative (ETO), Ontario's 23 community colleges have access, free of charge, to Seneca College's internationally recognized Building Environmental System (BES) certificate program. The 10 course program trains technicians in building operations and maintenance.

BESt way

Seneca has set up an ETO — Buildings office in Newmarket to provide assistance to colleges interested in offering the program, and there colleges can find the help they need to integrate the BES program into their regular programs.

In addition, the office will provide marketing advice, arrange teacher training sessions and provide curriculum materials.

Award-winning course

The BES program includes a course on energy efficiency, developed by the ministry and Seneca College, which won an award for "outstanding and creative programming" from LERN, an international continuing education organization.

Topics covered in the 39-hour credit course include energy management, operation and maintenance, heating and cooling, air handling, electrical, lighting, and building control systems.

The BES program is currently offered by Seneca and seven other community colleges: St. Lawrence, Kingston; Mohawk, Hamilton; Niagara College, St. Catharines; Georgian, Barrie/Orillia; Conestoga, Kitchener/Guelph; Fanshawe, London; and Durham, Oshawa. 2,500 students are enrolled.

Ministry backs expansion

The Ministry of Environment and Energy is financing the expansion of the BES program to the community colleges. Students pay a fee less than $100 for each course in the program.

Seneca has also begun a certificate program for facility managers and is developing programs for entry level operations and advanced management training. As these programs are developed, they too will be offered free of charge to community colleges.

Highway 26 project meets environmental assessment requirements

The Ontario Ministry of Transportation's environmental assessment (EA) for extensive improvements to Highway 26 between Collingwood and Wasaga Beach has been approved by Bud Wildman, Minister of Environment and Energy.

"The government completed its review in six months, which is a milestone in our efforts to reform the EA process," Mr. Wildman said. "We were able to meet the concerns of everyone involved and avoid a hearing. this shows that the EA process can and does work."

The Ministry of Transportation plans to re-route a 7.9 kilometre stretch of the 8.1 km highway. This will divert it away from residential areas with driveways and commercial entrances. The new section of Highway 26 will begin at the Collingwood/Nottawasaga boundary, running parallel – but farther inland – to the existing Highway 26.

Minister MAPs out Ontario Clean Water Agency's new Water/Sewage Program

A new program that will change the way the provincial government finances municipal water and sewage systems was announced on August 4, 1993, by Environment and Energy Minister Bud Wildman.

Administered by OCWA (Ontario Clean Water Agency) the newly – created Municipal Assistance Program (MAP) will focus on the planning and delivery of environmentally sound, efficient and cost-effective water and sewage services throughout Ontario.

Funding will be in the form of loans which municipalities will repay, plus interest, over the lifespan of the projects. Annual grants, equal to interest and principal payments, will be provided to municipalities to offset the cost of the loan repayments.

Under the MAP program, more types of projects will be funded, including major components of the systems, water efficiency and system optimization studies and their capital projects, and combined sewer overflow and storm-water control projects.

"The program will encourage water conservation measures and promote better maintenance and use of existing water and sewage treatment facilities. Improving the efficiency of facilities will minimize the need for costly expansion," Mr. Wildman said.

The Municipal Assistance Program starts this year with the first project announcement expected in January 1994.

OCWA to administer new program

The Municipal Assistance Program program to be administered by the proposed Ontario Clean Water Agency is outlined in the booklet *Introducing Ontario's Clean Water Agency* released in August, 1993.

OCWA is one of four Crown Corporations announced in February to invest in Ontario's infrastructure. The agency's mandate includes helping municipalities finance water and sewage services, protecting the environment and public health, achieving greater water efficiency, and promoting good land-use planning and development. The agency will also assume responsibility for the 346 water and sewage plants which the Ministry of Environment and Energy now operates.

For copies of *Introducing Ontario's Clean Water Agency*, please contact the Clean Water Agency Transition Team at 40 Dundas Street West, 9th Floor, Toronto M5G 2C2, (416) 314-8295, Fax (416) 314-8300.

1993 TECHNOLOGY TRANSFER CONFERENCE

"Environment and energy investment: a key to economic renewal."

METRO TORONTO CONVENTION CENTRE
NOVEMBER 22 & 23, 1993

Advance Notice

No one involved in the environment and energy fields should miss this years' Technology Transfer Conference which puts the spotlight on green investment opportunities, looks at new ministry policy direction, and successful environment and energy commercial ventures across the province.

Featuring

- The Partners' Forum – a great opportunity for industry stakeholders to forge key alliances, presented in association with the Ontario chapter of the Canadian Environment Industry Association (CEIA).
- Sessions covering wide-ranging issues, and a great chance to network.
- Plenary Session – highlighting local industry success stories, and profiling the provincial government's economic renewal agenda and its support of environment and energy investments.
- Workshops and poster presentations.

A conference preliminary program and registration form will be available in September.

For further information, contact:
Ms. Ana Rosati
Fiscal Planning and Information Management Branch
Ministry of Environment and Energy
Telephone: (416) 323-4649
Fax: (416) 323-4322

DON'T MISS IT!

Marshall to head Ontario Clean Water Agency

Former steel company executive Jeffrey Marshall has been chosen as Chief Executive Officer (CEO) designate of the proposed Ontario Clean Water Agency, Environment and Energy Minister Bud Wildman announced on July 6, 1993.

Mr. Marshall will work with the Ministry of Environment and Energy to help with the start-up of the agency.

Mr. Marshall, a professional engineer, is the former president and CEO of Marshall Steel Limited and Marshall Drummond McCall Inc. He is an active member of a number of community and academic organizations, including the Zoological Society of Metro Toronto and the Metro Toronto Zoo.

"The Ontario Clean Water Agency will be responsible for promoting water conservation and protecting the environment," Mr. Wildman said, "but it will operate like a private company in a very competitive market.

"With his entrepreneurial skills, his experience in finance and trade, and his commitment to the community, Mr. Marshall has the combination of strengths and abilities we were looking for," he added.

The Ontario Clean Water Agency is one of four Crown corporations announced in February to invest in Ontario's infrastructure. The agency's mandate is to help municipalities finance water and sewage services. It also will promote land-use planning and water conservation programs.

Pledges to reduce pollution – focus of new prevention program

The Pollution Prevention Pledge Program which invites companies to voluntarily make specific commitments to reduce the release of toxic chemicals, was officially launched on September 20, 1993 by Ontario's Environment and Energy Minister Bud Wildman.

The program also includes a special challenge of reducing the release of persistent, toxic and bioaccumulative chemicals by 50 per cent by 1995 and 90 per cent by the year 2000.

"Our goal is to see pollution prevention become an integral part of all business plans," Mr. Wildman said. "Companies making the pledge towards pollution prevention will lead Ontario and lead themselves to economic success. When Ontario companies succeed, everyone succeeds."

Recognition for Environmental Responsibility

At the launch, Mr. Wildman conferred the first Pollution Prevention Achievement Certificate under the program to Imperial Oil's Finch Distribution Terminal in Toronto.

Mr. Wildman toured the Finch Terminal, the first of four oil company facilities in the area to install a new technology to recover hydrocarbon vapour. This technology helps reduce the emission of volatile organic compounds into the atmosphere during the loading and unloading of liquid fuel. Volatile organic compounds (VOCs) in combination with nitrogen oxide (NOx) and sunlight produce ground level ozone, a major constituent of smog.

"The installation of pollution prevention technology at Imperial Oil's Finch Distribution Terminal demonstrates that voluntary initiations can be done, can be beneficial for the environment and can be good business practice," Mr. Wildman added.

Through this program, the ministry recognizes companies, large and small, for their voluntary prevention initiatives. The program's first level encourages companies to include pollution prevention planning in their business plans. Depending on the stage of their environmental performance, companies may enter the program at any of the other levels of participation: reduction pledge, reduction achievement or pollution prevention achievement.

Pollution Prevention Pledge Program – An overview

Pollution prevention is the key to the Ontario government's environmental agenda.

The Pollution Prevention Pledge Program is a voluntary industrial program designed to achieve major reductions in pollutant releases over and above the regulatory requirements. It invites industrial facilities to develop pollution reduction goals which exceed existing provincial, municipal or federal requirements and to attain these goals through planning, commitment and achievement.

There are four levels of industry participation associated with the program:

- registration and planning
- reduction commitment or pledge
- reduction achievement
- pollution prevention achievement

A company may enter the program at any of these four levels depending on the stage of its environmental performance. The ministry will recognize individual facilities for achievements at each level.

Aiming for 90% reduction

Within the program, the ministry has issued a special challenge to companies to reduce persistent, toxic and bioaccumulative chemicals by 50 per cent by 1995 and 90 per cent by the year 2000.

The ministry encourages all commitments to reduce the use of toxic chemicals, the generation of hazardous or liquid industrial waste or the quantity of pollutants released from a facility. Facilities set their own priorities or base them on the ministry's list of toxic, persistent and bioaccumulative substances.

Prevention: a more effective alternative

Investing equipment and money on control technology to limit the release of pollutants has been the traditional and ineffective approach to environmental protection. Large sums of money spent on purchasing and installing equipment and on operating costs to run and maintain it also made this type of environmental protection costly.

In recent years, the concept of pollution prevention has emerged around the world as an effective alternative to prevent waste and the generation of pollution. Pollution prevention is defined as any action that eliminates or reduces the creation of pollutants and wastes at the source. Eliminating or reducing the creation of pollution at its source produces economic benefits such as lower production costs and maintenance costs, better workplace standards and cleaner environment.

Cleaning up environment creates more jobs

Highlights from Ontario Environment and Energy Ministry Bud Wildman's address to the 40th Ontario Conference on the Environment this past summer

Looking back, it's interesting to see the progression of issues this conference has dealt with. Forty years ago, the emphasis was restricted to water pollution control. Over the years, the conference changed direction, mirroring changes within the ministry. This progression reflects how our understanding of these issues has changed. But one thing that never changes is the need to prevent further destruction of the environment.

Some argue that we must put this need on the back-burner while we tackle our tough economic problems. I believe that if we invest in the environment, we can create an environment for investment. Environmental protection, in fact, has an important role in revitalizing the economy and putting Ontarians back to work.

Many in the business community agree with me. However, they have also made it clear that, to invest in the environment, they need regulatory certainty. They need to know what is expected of them. And they need to know the rules are consistent and fair.

I will focus on how my ministry is using its policies and programs to provide the certainty and to create opportunities for growth and investment.

Streamlining approvals

In 1991/92 it took an average of 123 days to obtain a certificate of approval for a project. When we announced streamlining plans, we said we would reduce average turnaround times by 50 per cent – to 60 days. In February and March of this year, Certificates of Approval were being issued, on average, within 30 to 40 days.

Taking the waiting out of Environmental Assessment

Our environmental assessment process also is being reformed. We are making it more efficient while maintaining its effectiveness. Our Environmental Assessment Program Improvement Project has culminated in a report that went through public consultation.

We have undertaken a number of administrative changes with good results. In 1991/92, eighteen government reviews of EAs were completed – more than in the previous four years combined. We intend to reduce the amount of time it takes to complete a government review of EAs this year from an historical average of 17 months to less than 10 months.

While we recognize the need for changes, the EA process has served Ontario well and is not an obstacle to growth and development. For example, of the thousands of projects that have fallen under the Environmental Assessment Act since 1976, only six per cent of projects required full EAs. Only one per cent of those ultimately went to a hearing.

EBR and "transparency"

The Environmental Bill of Rights will contribute to regulatory certainty by making our programs and processes more "transparent". Environmental decisions will be made in a more open and clear manner – everyone involved will have a window on what is happening at every stage.

The electronic registry to be created under the bill will give the public advance notice of environmentally significant projects.

By getting people involved at an earlier stage, proponents will know what is expected of them. They will be able to plan more effectively and make better decisions.

I know there are concerns in the business community that the EBR will obstruct their routine operations. The agricultural community is especially concerned about potential lawsuits arising in opposition to their normal farming practices. I can assure this group that these practices will continue to be protected under the Farmer Practices Protection Act.

This provision only serves to emphasize that the EBR will be complementary to existing processes and does not create new levels of procedure and bureaucracy.

More jobs can be created cleaning up the environment than by polluting it

Regulations such as MISA, waste reduction and CFCs mark a major shift in direction for the ministry. We are moving away from the traditional reliance on command-and-control approaches. Now we are asking industry, "How can you make the changes necessary to prevent pollution?"

The answers companies are coming up with are increasingly profitable. Take the case of Halozone Technologies of Mississauga. Halozone realized there would be a multi-billion dollar market for the millions of cars that will require decommissioning or retrofitting for CFC substitutes.

The company then developed its own technology to meet the demand. Halozone's Blue Bottle technology has shown the capability to capture, purify and recycle virtually 100 per

Continued on page 7

1992 precedent-setting year for environmental enforcement

In his statement to the Ontario Legislature announcing the release of the second annual report, Offenses Against the Environment, Environment and Energy Minister Bud Wildman pointed to the record penalties achieved in 1992 through a vigorous program of environmental enforcement.

According to the report, several precedents were set in 1992:

- the longest jail term (8 months) for an environmental offence in Canadian history;
- the largest single fine to date in Ontario;
- the prosecution of company directors if they failed to take efforts to prevent their company polluting;
- a growing number of "creative" sentences, designed to restore the environment affected.

Record fines

It was also a record year for total fines — up by over one million dollars in 1992 to more than 3.6 million dollars. This represents a 33 per cent increase over 1991, and a 500 per cent increase over 1985/86.

"This is a clear indication," Mr. Wildman said, "that judges are continuing to take environmental offenses very seriously."

Pollution deterrent

The report is also intended to act as a further deterrent to would-be polluters. It sends out a clear message: assaults on the environment will not be tolerated; polluters will be held accountable and their action will be publicized.

The report shows that the ministry's Investigations and Enforcement Branch has an excellent record of tracking down polluters, and that the Legal Services Branch has been increasingly successful in prosecuting environmental offenders.

Copies of the report, *Offences Against the Environment* (PIBS#1969 ED2) are available at the Ministry of Environment and Energy's Public Information Centre in Toronto at 135 St. Clair Avenue West, Telephone: (416) 323-4321. Residents outside Toronto can call the centre toll free at 1-800-565-4923.

Mining and petroleum sectors face toughest ever water regulations

Ontario's Environment and Energy Minister, Bud Wildman announced in September new regulations for the metal mining and petroleum sectors designed to meet the province's obligations under the Canada-U.S. Great Lakes Water Quality Agreement.

"We are making great progress in our efforts to clean up the Great Lakes and reduce pollution in provincial waterways," Mr. Wildman said. "As the program unfolds we will be requiring industries to improve their overall environmental performance by drastically reducing discharges to Ontario water, air and land."

Among toughest mining regulations world-wide

Mr. Wildman released for a 60 day public review a draft clean water regulation to control pollution discharges by the metal mining industry. The regulation, which sets some of the world's toughest pollution limits on mining operations will effect 32 operating mines and refineries in Ontario that produce base metals such as nickel and zinc, gold, iron and uranium. Discharges of copper, lead, nickel, zinc, cyanide and arsenic will be reduced by 40 per cent and total suspended solids by 23 per cent.

Clear water regulation becomes law

The clean water regulation for the petroleum sector will lead to an estimated 30 per cent reduction in pollution discharges from petroleum refineries into Ontario waterways.

This is the first of nine industrial regulations targeted by the Municipal-Industrial Strategy for Abatement (MISA) program to become law.

The regulation establishes effluent discharge loading limits for seven petroleum refineries located along the St. Clair River, Lake Ontario (Oakville and Mississauga) and Lake Erie (Nanticoke). In addition to loading limits, the regulation also requires that the final effluents must not kill fish as measured by a standardized scientific test.

The effluent limits were developed through extensive consultation with industry representatives and the MISA Advisory Committee of independent technical, scientific and environmental experts.

When fully implemented by the end of 1995, the regulation will prevent the release of 300,000 kilograms of conventional pollutants such as suspended solids, oil and grease, and phosphorus; and 4,4000 kilograms of toxic metals and organic chemicals each year.

"The standards that this regulation establishes are the most stringent in North America. I am confident they will be met, given the cooperation we are already getting from the petroleum industry," Mr. Wildman said.

Continued from page 6

cent of the CFCs normally lost into the environment during the purging of commercial air conditioners and refrigerators.

I am proud to say that my ministry has helped Halozone, RTI and many other Ontario companies in the development of their innovative technologies. We are investing in the environmental protection industry because we believe it will pay off in both a cleaner environment and a stronger economy.

Furthermore, a significant proportion of positions created in the environmental protection industry are specialized, skilled jobs. Clearly, more jobs can be created by cleaning up the environment than by polluting it.

Environment & Energy Monitor

Précis

Précis is published 6 times per year by the Ontario Ministry of Environment and Energy. It is a gazette of recently distributed news releases, statements, speeches and other information.

To obtain copies of the original documents (in English or French, where available), contact Environment and Energy's Public Information Centre at 323-4321 (in Toronto), 1-800-565-4923 (outside Toronto) or by fax (416) 323-4564.

Subscriptions are free and can be obtained by faxing the Fax Back card. If you do not have a facsimile machine, clip and mail the card to the address below. Addresses may be changed using the Fax Back card.

Précis is printed on non de-inked, 100 per cent post-consumer recycled paper, using vegetable-based inks.

Letters to the editor are welcomed and should be sent to:
Précis, Ministry of Environment and Energy, Communications Branch, 135 St. Clair Ave. West, 2nd Floor, Toronto, Ontario M4V 1P5
(416) 323-4340, Editor: Jane Hargraft
Information provided in this publication may be reprinted without permission.
ISSN 1195-4868 PIBS 2677E-01

Ces renseignments sont aussi disponibles en français

FAX BACK

Précis is a new publication which combines Environtario Highlights and Energy Matters. If you received either of these publications in the past, you will continue to receive Précis. If you are not on the mailing list, and would like to receive future issues of Précis, simply fax this card to (416) 323-4683. It's Free!

Would you like to receive Précis in

English ☐ or French ☐ ? (check one)

☐ New Subscription

☐ Address incorrect (affix old label)

Name: _____

_____

Address: _____

_____

_____

_____

Attention: Jane Hargraft

Periodic Publication Report

The following is a selection of publications recently released by the Ministry of Environment & Energy.

To obtain copies of these publications, please write to: Ministry of Environment and Energy, Public Information Centre, 135 St. Clair Ave. West, Toronto, Ont. M4V 1P5
Telephone: (416)323-4321 (Toronto and Outside Ontario) 1-800-565-4923 (toll free, rest of Ontario) Fax: (416)323-4564

Allow 2 weeks for delivery. Postage for packages under 2.5 kg will be paid by Environment and Energy.

You can visit the Public Information Centre at 135 St. Clair Ave. West, (at Avenue Rd.), Monday to Friday, from 9:00 am to 4:30 pm (holidays are excluded)

Environmental legislation, such as Acts and Regulations, are priced publications and are available by writing to: Ministry of Government Services, Publications Ontario, 880 Bay Street, 5th Floor, Toronto, Ontario M7A 1N8
Telephone: (416) 326-5300 (Toronto and outside Ontario) 1-800-668-9938 Toll-free, rest of Ontario

2197E 03 GP	Earth News Volume 3 No 3 Summer 1993Super-Soakers in Space Inspire Earthly Clean-up	06/23/93
2197F 03 GP	Les Nouvelles Du Globe Volume 3 No 3 Ete 1993	06/23/93
2315E GP	EnvironmentalLivingProtecting the Environment - In your Home	05/01/93
2316E GP	Environmental Living Protecting the Environment - In Your Yard and Garden	05/01/93
2317E GP	Environmental Living Protecting the Environment - When Buildingor Buying Your Dream Cottage	05/01/93
2318E GP	Environmental Living Protecting the Environment - At the Cottage	05/01/93
2319E GP	Environmental Living Protecting the Environment - In the Great Outdoors	05/01/93
2585E GP	An Introduction to the Environmental Bill of Rights	5/31/93
2585F GP	Apercu de La Charte des Droits Environnementaux	05/31/93
2597B GP	Working Together forHealth Air Collaborons Pour Assainir Notre Air	06/18/93
2590B IS	Ontario Initiatives to Reduce Ozone/Initiatives Mises de L Avant Par L'Ontario Pour	06/07/93
1969 E 02 SR	Offences Against the Environment Environmental Convictions in Ontario in 1992	05/16/93
1969F 02 SR	Delits Environnementaux Judgements de Condamnation Prononces En Ontario En 1992	06/21/93
268E SR	Industrial Waste Diversion Program - Final Report Wood Waste and Corrugated Cardboard Waste Diversion Project2	05/01/93
2269ESR	Reuse of Asphalt Paving Using the Cold in Place Method	05/01/93
2270E SR	Performance of Waste Paper Recovery System at St Joseph Printing	05/01/93
2287E SR	Annual CO_2 Evasion Rates in Unproductive Softwater Lakes in Central Ontario	05/01/93
2289E SR	Determination of Residential Woodburning Impacts in Ontario Communities Phase 1 Source Profile	05/21/93
2291E SR	Capital Investment and Environmental Protection	05/01/93
2324E SR	Hamilton Industrial Particulate Sources and Deposition	05/01/93
2330E SR	Stability Study 4-AAP Phenolics in Preserved Samples	06/08/93
2340E SR	Inventory and Review of Economic and Commodity Forecasting Models and Services	05/01/93
2557E SR	Fluorocarbon Regulation Info Kit (Includes statement, News Release,2542E Backgrounder, and 2543E Draft Regulation)	05/17/93
2557F SR	Reglementation Des Rejets de Fluorocabures. Trousse Information (Communique Et Renseignements Generaux)	05/17/93
2586E SR	Pollution Prevention Planning Guidance Development Document	06/23/93
2588F SR	Rapport Finale	06/02/93
2588E SR	Report on the Task Force on the Environmental Bill of Rights Supplementary Recommendations December 1992 Final	06/02/93
2591E SR	Draft Regulation Environmental Bill of Rigbts	05/31/93
2591F SR	Projet De Reglement Charte Des Droits Environnementaux - Calendrier de Mise En Oeuvre	05/31/93
2592E SR	Bill 26 An Act Respecting Environmental Rights in Ontario First Reading	06/08/93
2593E SR	The Results of the 1992 Guide to Eating Ontario Sport Fish Questionnaire	06/11/93
2594E SR	Bill of Rights Info Kit (Contains 2585 2591 2592 News Release Statement 2 Letters)	06/09/93
2596E SR	Air Quality Northwestern Ontario Annual Report 19920	6/23/93
2603E SR	Scientific Criteria Document For the Development of Provincial Water Quality Guidelines for Chlorinated Ethanes	06/23/93
2187E SP	Refrigerants Regulation	05/17/93
2187F SP	La Reglementation des Rejets De Frigorigenes Fluorocarbones	5/19/93
2200E SP	Announcing the First Reading of the Environmental Bill of Rights	05/31/93
2203E SP	Notes for Remarks Parry Sound Model Backyard Composting Project	05/29/93
2204E SP	Port Colborne Earth Works Launch	05/28/93
2205E SP	Notes for Remarks at Midwest Environmental Enforcement Association Meeting Niagara Falls, Ont.	05/25/93
2206E SP	Notes for Remarks - Port Colborne Earthworks Launch	05/28/93
2208E SP	Notes for Remarks to Solid Waste Association of North America Barrie Holiday Inn	06/04/93
2220E SP	Regulatory Certainty An Environment for Investment	06/14/93
2222E SP	Notes for Remarks Point Edward Sewage Treatment Plant	06/12/93
2226E SP	Official Opening of General Motors of Canada Water Treatment Facility	06/22/93
2227E SP	Training/Education Seminar the Composting Council of Canada	06/23/93

Legend: "2023E" Public Information Bank System (PIBS) number; "DP" = Discussion Paper; "SP" = Speech; "NR" = News Release; "ST" = Statement; "GP" = General Publication, "IS" = Information Sheet, "PG" = Policy & Guidelines; "SR" = Scientific Report; "PO" = Poster; "Official Launch, ": title of publication; "Sept 21, 1992", date of release

Ministry of Environment and Energy
135 St. Clair Ave. West
Suite 100
Toronto, Ontario
M4V 1P5

MAIL POSTE
Canada Post Corporation Societe Canadienne des postes
Postage Paid Poste Paye
Blk Nbre
G16300
MISSISSAUGA ON

FILE COPY

Volume 1, numéro 1
Octobre 1993

Précis

L'environnement et l'énergie en Ontario

Né de l'unification des ministères de l'Environnement et de l'Énergie et du besoin de réduire les dépenses, le périodique Précis vient remplacer, avec le même souci de la qualité, les publications Enviroflash Ontario, de l'ancien ministère de l'Environnement, et Faits énergétiques, de l'ancien ministère de l'Énergie.

Précis offre, dans un format original, une foule de renseignements sur les politiques et les programmes mis en oeuvre partout en Ontario par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie.

Vous voulez vous y abonner? Remplissez la carte d'abonnement à la page 7.

DANS CE NUMÉRO

- Stratégie Ontario — Page 2 et 6
- Énergie — Page 3
- Eau — Page 4 et 7
- Prévention de la pollution — Page 5

Évaluation environnementale : un processus simplifié

La réforme du processus d'évaluation environnementale en Ontario a été l'objet d'un rapport rendu public, le 19 juillet dernier, par M. Bud Wildman, ministre de l'Environnement et de l'Énergie.

La réforme a été amorcée de concert avec l'« écologisation » du processus d'aménagement du territoire, à laquelle avait travaillé la Commission Sewell. Elle aura permis de clarifier le rôle des parties et de réduire les lenteurs administratives.

Voici quelques-uns des changements annoncés par M. Wildman :

- L'examen des évaluations environnementales se fait maintenant plus rapidement. Pendant l'année budgétaire 1991-1992, le gouvernement a effectué un plus grand nombre d'examens que durant les quatre années précédentes. L'année budgétaire 1992-1993 a donné des résultats semblables.
- La marche à suivre est claire. Des directives précises ont été formulées pour aider les promoteurs et le public à bien comprendre leur rôle respectif.
- Le public est appelé à participer dès les premiers stades du processus. Les projets lui sont soumis en même temps qu'ils le sont au gouvernement.
- Grâce à de nouveaux modes de résolution des conflits, bien des différends sont réglés au début du processus. Il est ainsi possible de réduire la durée des audiences, voire de les rendre superflues.

On peut se procurer des exemplaires du document intitulé *Réforme administrative du programme d'évaluation environnementale* (PIBS 2661f) en s'adressant au Centre d'information du ministère de l'Environnement et de l'Énergie, au (416) 323-4321.

Pas d'audience nécessaire pour le lieu d'enfouissement de North Bay

La construction d'un lieu d'enfouissement pour la ville de North Bay a pu être autorisée sans qu'une audience ne soit sollicitée par des citoyens de cette ville en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* et de la *Loi sur la protection de l'environnement.*

« Les gens de North Bay ont montré que les différends peuvent être résolus sans le recours à une audience », a déclaré M. Bud Wildman, ministre de l'Environnement et de l'Énergie. « Leur évaluation environnementale est un modèle à suivre », a-t-il ajouté. « Les trois groupes de citoyens qui avaient demandé une audience se sont dits satisfaits des conditions attachées au certificat d'autorisation. »

En outre, des discussions entre la ville de North Bay et l'association pour la protection de la nature de Tomiko ont permis de résoudre les préoccupations des propriétaires de chalets.

Le lieu d'enfouissement sera aménagé dans le canton de Merrick, près de North Bay, et répondra aux besoins de cette ville et du canton de Himsworth-Nord.

« C'est une bonne nouvelle pour les contribuables », a affirmé M. Wildman. « La province et les deux municipalités se sont épargné le coût élevé d'une audience ».

Il s'agit du troisième grand lieu d'enfouissement à être autorisé en Ontario sans qu'il y ait recours à une audience. Les deux autres sont celui de Sault Ste. Marie, aménagé en 1989 près d'un lieu d'enfouissement existant, et celui de la région de Waterloo, agrandi en 1991.

Ontario

Sept municipalités écologiques

Sept municipalités ontariennes ont pris le virage écologique. Elles se sont jointes à l'*Initiative éco-communautaire*, une pièce maîtresse de la *Stratégie éco-industrielle* de l'Ontario. Guelph, Elora, Peterborough et Port Hope adhèrent au programme depuis l'an dernier, et Cornwall, Atikokan et Sarnia participent depuis près de deux ans à un programme semblable, le *Programme d'optimisation du rendement énergétique des collectivités*.

De gauche à droite : Jenny Carter, députée provinciale de Peterborough, Jack Doris, maire de Peterborough, et Cathy Duck, coordonnatrice de l'Initiative éco-communautaire de Peterborough, baptisée programme Green-up.

Écologisation

Les municipalités participantes visent toutes un même objectif : galvaniser l'énergie des propriétaires, des entreprises commerciales et industrielles, des établissements d'enseignement et de l'industrie des transports pour *verdir* leur territoire, c'est-à-dire conserver l'eau et l'énergie, réduire la production de déchets et prévenir la pollution. Les municipalités sont associées avec le ministère de l'Environnement et de l'Énergie et le ministère des Richesses naturelles, mais ont carte blanche pour établir leurs propres programmes.

La coordination de l'*Initiative éco-communautaire* est assurée, dans chaque municipalité participante, par un conseil au sein duquel sont représentés le gouvernement municipal, le milieu des affaires, les services publics et les groupes de défense de l'environnement.

Selon Enrico DiNino, gestionnaire des *Programmes de participation communautaire* (ministère de l'Environnement et de l'Énergie), l'*Initiative* « est un moyen concret de verdir l'Ontario, d'en faire un milieu écologiquement sain. »

Cornwall, un brillant exemple

Ron Eamer, chef de l'équipe de conservation de l'énergie de Cornwall et fervent promoteur de l'*Initiative*, porte à plus d'un million de dollars les économies d'énergie réalisées par la ville de Cornwall pendant la première année du programme. « Il est clair que les quelque 2 500 heures de travail bénévole des gens de Cornwall ont porté fruit », de dire Eamer.

Création d'emplois

L'*Initiative* est propice à la création d'emplois. Cornwall lui doit sept emplois à temps plein, sans compter les retombées de quelque 4 000 petites améliorations domiciliaires et de nombreuses études réalisées dans les entreprises commerciales et industrielles. En outre, la modernisation des maisons est une bénédiction pour les menuisiers, électriciens, plombiers et autres gens de métier de la région. À Guelph, l'*Initiative éco-communautaire*, lancée en décembre 1992, devrait avoir des retombées de plusieurs millions de dollars au cours des trois prochaines années et créer de nombreux emplois.

STRATÉGIE ONTARIO

L'Initiative éco-communautaire compte bien d'autres avantages :

- elle ouvre de nouveaux marchés pour les entreprises ontariennes qui offrent des produits et des services écologiques;
- elle aide les propriétaires à réduire leurs frais d'énergie et d'eau;
- elle élimine bien des dépenses d'infrastructure, par exemple la construction d'ouvrages d'eau et d'égout, ou encore d'installations de production et de transport d'électricité;
- elle est une bonne affaire pour les fournisseurs de matériaux de construction, les quincailleries et autres commerces locaux.

À la maison

Les maîtres d'oeuvre de l'*Initiative éco-communautaire* comptent beaucoup cette année sur le succès des visites à domicile. Ces visites sont effectuées par des spécialistes des questions d'environnement, qui, après une inspection détaillée des lieux, recommandent aux propriétaires divers moyens de réduire la consommation d'énergie, l'utilisation de l'eau et la production de déchets et de polluants. Une attention particulière est portée à l'isolation et aux installations de chauffage, à l'utilisation de l'eau et aux fuites d'air, ainsi qu'à la promotion du compostage et de l'emploi de lampes à haut rendement énergétique.

La Société Canada Trust offre des prêts à taux préférentiel aux propriétaires qui effectuent des travaux de modernisation dans le cadre de l'*Initiative*.

Démarrage

Ron Eamer a quelques conseils à donner aux municipalités qui songent à prendre le virage écologique : « Tâchez de rejoindre toute la collectivité et faites participer les jeunes, qui sont de fameux promoteurs et représentent l'avenir. »

Les municipalités qui désirent mettre sur pied leurs propres programmes sont invitées à communiquer avec le Ministère. Pour plus de précisions, prière de communiquer avec :
Brad Defoe, (416) 327-1478
Breda Nichols, (416) 327-1479
Programmes de participation communautaire
ou Kathy Killinger, (416) 325-4425
Bureau de gestion de la réduction des déchets

Simplification du processus d'autorisation

Des modifications ont été apportées au processus d'évaluation environnementale pour simplifier l'examen de certaines catégories de travaux municipaux, par exemple ceux qui ont trait à l'élargissement des routes ou à la modernisation de réseaux d'égouts. Plus précisément, les modifications simplifieront le processus d'évaluation environnementale dit « de portée générale ».

Les évaluations de portée générale sont restreintes aux travaux de petite échelle et de nature semblable, dont les retombées environnementales sont minimes et previsibles. Les autres types de projets doivent faire l'objet d'une évaluation distincte.

Modifications

Voici le bilan des modifications élaborées par l'association des ingénieurs municipaux :

- les municipalités, les promoteurs et le public auront des directives précises qui clarifieront leur rôle respectif;
- certains grands travaux d'infrastructure entrepris par le secteur privé feront dorénavant l'objet d'une évaluation de portée générale; et
- les barrages, les puits et autres structures de gestion des eaux feront l'objet d'une évaluation de portée générale (ces projets relevaient auparavant de l'évaluation de portée générale réservée à l'association des offices de protection de la nature de l'Ontario).

Avantages et protection

M. John Bull, de l'association des ingénieurs municipaux, loue les changements : « Toutes les municipalités sont gagnantes; elles vont trouver le nouveau processus beaucoup plus clair et beaucoup plus simple. Mais ce qui est vraiment bien, c'est que le processus protégera davantage l'environnement ». M. Bull a présidé le Comité de surveillance mis sur pied par l'association des ingénieurs municipaux et le ministère de l'Environnement et de l'Energie.

L'énergie au collège Seneca

Grâce aux efforts conjugués du ministère de l'Environnement et de l'Énergie et du collège Seneca, les collèges communautaires de l'Ontario pourront dorénavant offrir un programme d'études en gestion de l'énergie.

Dans le cadre du programme Formation Énergie Ontario – Édifices, les 23 collèges communautaires de l'Ontario peuvent se procurer sans frais le programme d'études en gestion éconergique d'immeubles mis au point par le collège Seneca. Ce programme de dix cours menant à un certificat est reconnu à l'échelle internationale. Il est destiné à former des techniciens en gestion et en entretien d'immeubles.

Soutien

Le collège Seneca a mis sur pied un centre d'information à Newmarket, en Ontario, pour appuyer les collèges qui songent à offrir le programme d'études. Ceux-ci pourront y obtenir toute l'aide dont ils ont besoin pour intégrer le programme d'études à leurs programmes courants, ainsi que des conseils sur la promotion du programme dans leur localité. Le centre d'information offrira aussi des cours de formation au personnel enseignant et distribuera des guides pédagogiques.

Prix d'excellence

Le programme comprend un cours d'une durée de 39 heures sur le rendement énergétique dans les édifices publics et commerciaux. Le cours, qui a été mis au point par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie, en collaboration avec le collège Seneca, a remporté un prix d'excellence décerné par LERN, un organisme international d'éducation permanente. Le cours porte sur la gestion de l'énergie, la gestion et l'entretien d'immeubles, la climatisation, l'électricité, l'éclairage et les systèmes de régulation.

Le programme d'études en gestion éconergique d'immeubles est pour l'instant offert au collège Seneca ainsi qu'aux six collèges communautaires suivants : St. Lawrence (Kingston), Mohawk (Hamilton), Niagara (St. Catharines), Georgian (Barrie-Orillia), Conestoga (Kitchener-Guelph) et Durham (Oshawa). Un total de 2 500 étudiants et étudiantes sont inscrits au programme.

Financement

Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie subventionne la diffusion du programme d'études en gestion éconergique à l'ensemble des collèges communautaires. Les frais d'inscription sont de 100 dollars pour chacun des cours.

Le collège Seneca vient de lancer un nouveau programme d'études en gestion d'installations. Le programme, qui mène à un certificat, est destiné aux gestionnaires. Le collège s'active à mettre au point des programmes de niveau d'entrée et de niveau supérieur, qui seront eux aussi offerts sans frais aux collèges communautaires de l'Ontario.

Feu vert à l'autoroute 26

Le ministre de l'Environnement et de l'Énergie a donné le feu vert au projet de construction de l'autoroute 26, qui doit relier Collingwood à Wasaga Beach. L'évaluation environnementale du projet qu'avait préparée le ministère des Transports a répondu aux critères de protection de l'environnement.

« L'examen s'est fait en six mois, un véritable accomplissement, que l'on doit à la réforme du processus d'évaluation environnementale », a déclaré M. Wildman. « Nous avons tenu compte des préoccupations de tous les intervenants sans avoir recours à une audience. Cela montre l'efficacité du processus d'évaluation environnementale ».

Le ministère des Transports fera dévier un tronçon de 7,9 kilomètres de l'autoroute, qui s'étend sur 8,1 km, afin de contourner des secteurs résidentiels. La nouvelle partie de l'autoroute 26 commencera à la ligne de démarcation entre Collingwood et Nottawasaga et sera parallèle à l'actuelle autoroute 26, tout à l'intérieur des terres.

Environnement et efficacité : deux priorités de l'Agence ontarienne des eaux

Bud Wildman, ministre de l'Environnement et de l'Énergie, a annoncé, le 4 août 1993, un nouveau programme destiné à changer la façon dont le gouvernement finance les installations d'eau et d'égout municipales.

Le Programme d'aide aux municipalités fait converger trois objectifs : assurer, partout en Ontario, des services d'eau et d'égout bien planifiés, conciliables avec l'environnement et avantageux sur le plan financier.

Les municipalités obtiendront des prêts qu'elles devront rembourser, en plus des intérêts, sur une période correspondant à la durée de vie utile des installations d'eau ou d'égout. Le gouvernement, pour sa part, accordera aux municipalités des subventions annuelles, dont le montant sera égal à la somme empruntée plus les intérêts calculés au taux convenu.

Le Programme financera un plus grand nombre de projets que par le passé. Il s'étend, par exemple, aux principales composantes des installations, aux dispositifs de conservation de l'eau, aux études sur l'optimisation des procédés et aux projets d'investissement qui en découlent, ainsi qu'aux mesures visant à corriger le problème du trop-plein des égouts unitaires.

« Le Programme incite à la conservation de l'eau et préconise un meilleur entretien ainsi qu'une meilleure utilisation des installations d'eau et d'égout déjà en service », a affirmé M. Wildman. « En optimisant l'efficacité des installations existantes, nous réduisons le nombre de modifications coûteuses à apporter », a fait remarquer le ministre.

Le Programme d'aide aux municipalités entre en vigueur cette année. Le gouvernement s'attend à pouvoir annoncer les premiers projets en janvier 1994.

L'Agence ontarienne des eaux

Le Programme sera administré par l'Agence ontarienne des eaux, l'une des quatre sociétés de la Couronne créées en février dernier pour investir dans l'infrastructure de l'Ontario. Le Ministère a publié, en août 1993, un livret intitulé *L'Agence ontarienne des eaux*, livret qui explique le rôle de l'Agence et les modalités du programme de financement.

L'Agence a pour mandat d'aider les municipalités à financer leurs services d'eau et d'égout, à protéger l'environnement et la santé publique, à conserver l'eau et à bien veiller à la planification et à l'aménagement du territoire. Elle assurera aussi la gestion des 346 usines de traitement de l'eau et d'épuration des eaux d'égout que le ministère de l'Environnement et de l'Énergie exploite pour l'instant.

Pour obtenir des exemplaires du livret intitulé *L'Agence ontarienne des eaux*, prière de communiquer avec l'équipe de transition de l'Agence ontarienne des eaux, 40, rue Dundas ouest, 9e étage, Toronto (Ontario), M5G 2C2. Téléphone : (416) 314-8295; télécopieur : (416) 314-8300.

Les gouvernements fédéral et provincial investissent dans les emplois écologiques

Le premier ministre de l'Ontario, M. Bob Rae, et la vice-première ministre et ministre de l'Environment, Mme Sheila Copps, ont annoncé la création d'un Centre ontarien pour l'avancement des techniques écologiques.

Chaque gouvernement investira 4 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour la mise en oeuvre du Centre. Cette première initiative conjointe depuis les récentes élections fédérales témoigne de l'esprit de coopération des deux gouvernements.

Le Centre est une initiative du secteur industriel. Il fournit aux petites et moyennes entreprises offrant de l'expertise et des services dans le domaine de la prévention de la pollution, de la réduction des déchets, de la protection de l'environnement et de la conservation de l'eau et de l'énergie, une aide technique et des conseils sur la réglementation, la gestion et les finances.

« L'Ontario s'est engagé à créer des emplois dans le domaine de la protection de l'environnement. Nous encourageons le secteur éco-industriel à jouer un rôle de premier plan dans la relance économique de la province », a déclaré M. Rae.

Mme Copps a déclaré que le Centre était un investissement dans les secteurs de l'environnement et de l'économie. « L'aide apportée à l'industrie écologique encouragera la commercialisation de techniques mises au point ici », a indiqué Mme Copps.

Les partenaires industriels du Centre verseront 2,75 millions de dollars au cours des quatre prochaines années et prévoient amasser 4,87 millions de dollars supplémentaires en revenus pour en financer les frais de démarrage.

Le Centre sera situé à Toronto. D'autres centres régionaux suivront à Hamilton, Ottawa et Waterloo.

Ancien p.- d.g. nommé à la direction de l'Agence ontarienne des eaux

Jeffrey Marshall a été nommé à la direction de l'Agence ontarienne des eaux le 6 juillet dernier.

Avant de se voir confier la direction de l'Agence, M. Marshall, un ingénieur de formation, a occupé le poste de président-directeur général des sociétés Marshall Steel Limited et Marshall Drummond McCall Inc. Il est membre actif de plusieurs organismes, dont la société de zoologie de Toronto et le comité du zoo de Toronto. M. Marshall travaillera de concert avec le Ministère pour faire démarrer l'Agence.

« L'Agence ontarienne des eaux a pour mandat de protéger l'environnement et d'encourager la conservation de l'eau », a déclaré M. Wildman. « Elle sera toutefois exploitée comme une entreprise privée, face à un marché très concurrentiel », a-t-il ajouté.

« M. Marshall est un entrepreneur de talent », a déclaré M. Wildman. « Son expérience de la finance et du commerce, son ardeur, ses compétences et sa disposition à servir la communauté font de lui le candidat idéal. »

L'Agence ontarienne des eaux est l'une des quatre sociétés de la Couronne créées en février 1993 pour investir dans l'infrastructure de l'Ontario. L'Agence aura pour rôle d'aider les municipalités à financer des ouvrages d'eau et d'égout. Elle s'occupera aussi de l'aménagement du territoire et gérera des programmes de conservation de l'eau.

Lancement d'un nouveau programme antipollution

Bud Wildman, ministre de l'Environnement et de l'Énergie, a lancé officiellement, le 20 septembre dernier, un nouveau programme antipollution baptisé Programme des promesses de prévention de la pollution.

Les entreprises participantes s'engagent à réduire volontairement leurs rejets de polluants toxiques. Particulièrement méritoires seront les entreprises qui réussiront à réduire ceux-ci d'au moins 50 p. 100, d'ici à l'an 1995, et d'au moins 90 p. 100, d'ici à l'an 2000.

« Nous voulons que la prévention de la pollution fasse partie intégrante du processus de planification des entreprises », a déclaré M. Wildman. « Les entreprises qui s'engagent à prévenir la pollution sont sur la voie du succès ». « Quand les entreprises ontariennes prospèrent, c'est tout l'Ontario qui prospère », a ajouté le ministre.

Reconnaissance du mérite

Le 20 septembre dernier, jour du lancement du Programme, M. Wildman a attribué le premier certificat de mérite. La distinction a été décernée aux installations de la Compagnie pétrolière impériale Ltée, rue Finch, à Toronto, les premières de ce secteur de Toronto à se doter d'un nouveau dispositif de récupération des vapeurs d'hydrocarbures. Trois autres installations pétrolières du secteur ont suivi leur exemple. Le nouveau procédé aidera à contenir l'évaporation des composés organiques volatils au cours du chargement et du déchargement des combustibles liquides. Lorsqu'ils s'associent à l'oxyde d'azote et aux rayons du soleil, les composés organiques volatils produisent de l'ozone troposphérique, l'un des principaux éléments du smog.

« L'initiative de la Compagnie pétrolière impériale prouve que les mesures antipollution peuvent être prises volontairement et qu'elles sont une bonne affaire pour les entreprises », a fait valoir M. Wildman.

Le Ministère mise sur la reconnaissance du mérite pour inciter toutes les entreprises, grandes ou petites, à prévenir volontairement la pollution. Le Programme comprend quatre paliers de participation : inscription et planification; prise d'un engagement; progrès dans la voie de la réduction; et progrès dans la voie de la prévention. Au premier palier, les entreprises s'engagent à incorporer la prévention de la pollution à leurs plans d'affaires. Les entreprises peuvent commencer au palier qui correspond aux progrès déjà accomplis en matière de prévention de la pollution.

Programme des promesses de prévention de la pollution

La prévention de la pollution est la pièce maîtresse de la stratégie environnementale du gouvernement de l'Ontario.

Le Programme des promesses de prévention de la pollution incite l'industrie à faire plus pour protéger l'environnement que ce qui est exigé aux termes des règlements antipollution provinciaux, fédéraux et municipaux. Les entreprises y participent volontairement.

Le Programme comprend quatre paliers de participation :

- Inscription et planification
- Prise d'un engagement
- Progrès dans la voie de la réduction
- Progrès dans la voie de la prévention

Les entreprises peuvent commencer au palier qui correspond aux progrès déjà accomplis en matière de prévention de la pollution. Le Ministère reconnaît les efforts des entreprises à chacun des paliers.

Taux de réduction de 90 %

Le Ministère soulignera de façon particulière le mérite des entreprises industrielles qui parviennent à réduire de 50 p.100, d'ici à 1995, et de 90 p.100, d'ici à l'an 2000, leurs rejets de substances toxiques qui persistent longtemps dans l'environnement et sont susceptibles de bio-accumulation.

Le Ministère encourage toutes les initiatives destinées à réduire les rejets polluants, l'emploi de substances toxiques et la production de déchets dangereux et d'effluents industriels. Les entreprises sont libres d'établir leur propre liste de substances ou de se fonder sur la liste des substances toxiques et persistantes établie par le Ministère.

La prévention, une solution clé

Pendant longtemps, la lutte contre la pollution a été menée quasi-uniquement au point de rejet, avec force investissements dans du matériel antipollution, lequel servait essentiellement à réduire la charge polluante des émissions et des effluents. Les coûts d'exploitation et d'entretien qui s'ajoutent au coût du matériel antipollution rendent cette solution très coûteuse.

Une nouvelle idée a vu le jour ces dernières années et tend à s'implanter un peu partout dans le monde : la prévention de la pollution à la source. On entend par là toute mesure visant à cesser, ou du moins à restreindre, l'emploi de polluants ou la production de déchets. Outre les avantages pour l'environnement et la santé en milieu de travail, la prévention à la source aide à réduire les coûts de fabrication et d'entretien.

Environnement et création d'emplois

Extraits du discours prononcé par M. Bud Wildman à l'occasion du 40e Congrès sur l'environnement qui a eu lieu en juin dernier

Avec un peu de recul, il est interessant de voir l'évolution des questions traitées tout au long de l'histoire de ce congrès. Il y a quarante ans, les debats se limitaient a la lutte contre la pollution de l'eau. Le congrès a peu à peu changé d'orientation, au rythme des transformations qui se sont opérées au sein du Ministère. Cette progression va certes de pair avec l'évolution des mentalités, mais un souci a toujours dominé notre pensée, celui d'empêcher une plus grande dégradation de l'environnement.

Certains voudraient mettre la protection de l'environnement en veilleuse pour mieux s'attaquer aux graves problèmes économiques de l'heure. C'est mon avis, toutefois, que la protection de l'environnement n'est pas préjudiciable aux investissements; au contraire, elle leur est propice. La protection de l'environnement est un atout maitre pour revitaliser notre économie et créer des emplois.

Beaucoup de gens d'affaires se rallient d'ailleurs à ce point de vue, bien qu'ils n'aient pas négligé de nous mentionner que la constance des règlements est un préalable aux investissements. Les gens d'affaires veulent savoir ce que le Ministère attend d'eux. Ils veulent des règles uniformes et équitables.

Je vais m'attarder ce matin à expliquer comment les politiques et les programmes du Ministère concourent à créer cette constance et à stimuler la croissance économique.

Réforme du processus d'autorisation

Le processus d'autorisation a été l'objet d'une réforme en profondeur. En 1991-1992, il fallait compter en moyenne 123 jours pour l'obtention d'un certificat d'autorisation. Lorsque nous avons annoncé la réforme du processus, nous avons déclaré être en mesure de réduire ce délai de moitié, c'est-à-dire à 60 jours.

Au début de l'année budgétaire 1992-1993, le délai n'était plus que de 65 jours. En février et mars de cette année, les certificats d'autorisation ont été délivrés dans un délai moyen de 30 à 40 jours.

Réforme du processus d'évaluation environnementale

Beaucoup d'entre vous sont conscients des efforts entrepris pour simplifier le processus d'évaluation environnementale sans toutefois en réduire l'efficacité. Le projet de réforme a produit un rapport que le public a eu l'occasion d'examiner.

Nous avons effectué avec succès plusieurs changements administratifs. En 1991-1992, le gouvernement a réussi à classer dix-huit évaluations environnementales, soit un plus grand nombre que le total des quatre années précédentes. Les examens prenaient en moyenne 17 mois. Nous comptons cette année pouvoir réduire ce délai à 10 mois.

Certes, le processus d'évaluation environnementale est en mal de réforme, mais je tiens toutefois à noter qu'il a bien servi l'Ontario et qu'il n'est pas un obstacle à la croissance économique. Voici d'ailleurs quelques chiffres révélateurs. Seuls six pour cent des milliers de projets qui ont été assujettis à la *Loi sur les évaluations environnementales* depuis 1976 ont nécessité des évaluations particulières. Et un pour cent seulement de ces projets ont fait l'objet d'une audience.

La Charte des droits environnementaux

La Charte des droits environnementaux aidera à rendre nos politiques et nos programmes plus « transparents ». Les décisions qui ont des répercussions sur l'environnement seront prises plus ouvertement, au vu et au su de tout le monde.

La Charte prévoit la création d'un registre électronique grâce auquel le public sera tenu informé à l'avance des projets susceptibles d'avoir d'importantes répercussions sur l'environnement. En encourageant la participation du public dès le début du processus, les entrepreneurs sauront ce qu'il est attendu d'eux. Ils pourront ainsi mieux planifier leurs travaux et prendre de meilleures décisions.

Certaines entreprises craignent que la Charte ne leur mette des bâtons dans les roues. Les agriculteurs en particulier redoutent d'être poursuivis par des personnes qui s'opposent à leurs pratiques culturales. Qu'ils ne craignent rien. Leurs droits continueront d'être protégés par *la Loi sur la protection des pratiques agricoles.*

Cette disposition vient confirmer que la Charte a pour but de peaufiner les procédés en vigueur et non de créer de nouveaux paliers bureaucratiques.

Prévention et prospérité vont de pair

La Stratégie municipale et industrielle de dépollution et les reglements sur la réduction des déchets et les hydrocarbures chlorofluorés marquent un grand renouveau pour le Ministère. Nous abandonnons peu à peu les moyens de dissuasion « coercitifs ». Au lieu de dire à l'industrie : « Respectez les normes ou acceptez les conséquences », nous collaborons avec elle et avec le public et les environnementalistes pour mettre l'accent sur la prévention de la pollution. Nous demandons maintenant aux entreprises : « Quelles mesures pouvez-vous prendre pour prévenir la pollution? ».

Les entreprises trouvent des solutions de plus en plus rentables. Prenons l'exemple de la société Halozone Technologies de Mississauga. Cette entreprise s'est rendue compte que la conversion des climatiseurs d'automobiles représente un marché de plusieurs milliards de dollars. Elle a devancé la demande en mettant au point une technique novatrice pour capturer, purifier et recycler la presque totalité des CFC normalement libérés dans l'atmosphère lorsque sont purgés les climatiseurs d'air et les réfrigérateurs.

Suite à la page 7

Environnement : un nombre record d'amendes en 1992

Lors de sa déclaration devant l'Assemblée législative pour annoncer la publication du second rapport annuel sur les délits environnementaux, M. Bud Wildman, ministre de l'Environnement et de l'Énergie, a souligné le nombre record de jugements de condamnation prononcés en 1992, nombre qu'il attribue à un vigoureux programme d'application des lois antipollution.

Plusieurs jugements sans précédent ont jalonné l'année 1992 :

- un pollueur a été frappé de la plus longue peine de prison jamais imposée au Canada pour un délit environnemental (8 mois);
- un tribunal a infligé l'amende la plus sévère pour un délit environnemental commis en Ontario;
- des chefs d'entreprise ont été poursuivis pour n'avoir pas empêché leur entreprise de polluer;
- on a noté un nombre accru de sentences « créatives », dont l'objet consiste à restaurer les milieux dégradés par la pollution.

Amendes records

Le montant des amendes a lui aussi battu tous les records. Le rapport cite une hausse de près d'un million de dollars en 1992, pour atteindre 3,6 millions, soit une hausse de 33 p. 100 par rapport à1991 et de 500 p. 100 par rapport à l'année budgétaire 1985-1986.

« Ces chiffres montrent clairement, a dit le ministre, que les juges ne prennent pas les délits environnementaux à la légère. »

Dissuasion

Le rapport a aussi pour objet de dissuader les pollueurs. Le Ministère est très clair sur ce point : les contrevenants seront punis et leur nom sera rendu public.

Le rapport montre aussi que la Direction des enquêtes et de l'application des lois du Ministère excelle à pourchasser les pollueurs et que la Direction des services juridiques obtient, pour sa part, un nombre accru de jugements de condamnation.

On peut obtenir des exemplaires du rapport intitulé Délits environnementaux : jugements de condamnation prononcés en Ontario en 1992, en se rendant ou en écrivant au Centre d'information du ministère de l'Environnement et de l'Énergie, au 135, avenue St. Clair ouest, ou en composant le (416) 323-4321. Les personnes qui habitent à l'extérieur de Toronto peuvent composer sans frais d'interurbain le 1-800-565-4923.

Mines et raffineries de pétrole : des règlements parmi les plus stricts au monde

Afin de remplir ses obligations dans le cadre de l'Accord canado-américain sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, le gouvernement de l'Ontario a promulgué, en septembre 1993, de nouveaux règlements sur la qualité des effluents des industries minière et pétrolière.

« Nous progressons à grands pas vers notre objectif, qui est d'assainir les Grands Lacs et de réduire la quantité de polluants qui aboutissent dans les lacs et les cours d'eau de la province », a déclaré M. Wildman, ministre de l'Environnement et de l'Énergie. « À mesure que s'implantera la Stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID), a souligné le ministre, les industries devront diminuer de plus en plus leurs répercussions sur l'environnement et réduire de beaucoup la pollution de l'eau, de l'air et des sols en Ontario. »

Des règlements parmi les plus stricts au monde

M. Bud Wildman a rendu public, pour une période d'examen de 60 jours, un projet de règlement destiné à réduire la quantité de polluants que les mines de métaux rejettent dans leurs effluents.

Le règlement vise 32 mines et raffineries de l'Ontario qui produisent des minerais de base, comme le nickel et le zinc, ainsi que de l'or, du fer et de l'uranium. Les rejets de cuivre, de plomb, de nickel, de zinc, de cyanure et d'arsenic devront faire l'objet d'une réduction de 40 p. 100 et les matières en suspension, d'une réduction de 23 p. 100.

Raffineries de pétrole

Le règlement visant l'industrie pétrolière se traduira par une réduction de 30 p. 100 de la quantité de polluants que les raffineries de pétrole jettent dans les lacs et les rivières de la province. Au total, neuf règlements, visant neuf secteurs industriels, seront promulgués en vertu de la SMID.

Le règlement prescrit la charge polluante limite dans les effluents que déversent sept raffineries de pétrole établies le long de la rivière Sainte-Claire, du lac Ontario (à Oakville et à Mississauga) et du lac Érié (à Nanticoke). Outre les prescriptions quant à la charge polluante, les effluents ne doivent pas être létaux pour les poissons (selon les méthodes d'analyse normalisées).

La charge polluante limite, c'est-à-dire la qualité et la quantité des effluents, a été établie après mûre délibération avec l'industrie et le comité consultatif de la SMID. Ce dernier réunit des spécialistes de l'environnement, des techniciens et des scientifiques indépendants.

Lorsque toutes les dispositions du règlement seront en vigueur, soit d'ici à la fin de 1995, il sera possible de réduire de 300 000 kilogrammes par année la masse des polluants classiques, tels les matières en suspension, l'huile, la graisse et le phosphore, et de 4 400 kg par année celle des métaux toxiques et des composés organiques.

« Le règlement est le plus strict du genre en Amérique du Nord », a affirmé M. Wildman. « L'industrie s'est montrée coopérative et je suis convaincu qu'elle saura l'observer. »

suite de la page 6

Je suis fier du fait que le ministère de l'Environnement et de l'Énergie ait pu aider les sociétés Halozone, la société Recovery Technologies Incorporated (RTI), et bien d'autres encore, à mettre au point des techniques de pointe. Oui, nous aidons l'industrie de la protection environnementale. Nous l'aidons parce que c'est à notre avis un moyen concret de gagner sur les deux tableaux de l'environnement et de l'économie.

Par ailleurs, la main-d'oeuvre spécialisée compte pour une bonne part des emplois créés par l'industrie de la protection de l'environnement. Il est clair que l'on peut créer plus d'emplois à embellir l'environnement qu'à le polluer.

Précis
L'environnement et l'énergie en Ontario

La gazette **Précis** est publiée six fois par année par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario. Elle renferme des nouvelles de toutes sortes, dont des extraits de communiqués et de discours parus les semaines précédentes.

On peut obtenir des exemplaires (en français ou en anglais) des articles de **Précis** en s'adressant au Centre d'information du Ministère, en composant le 323-4321 (Toronto) ou le 1-800-565-4923 (de l'extérieur de Toronto), ou encore en télécopiant sa demande au (416) 323-4564.

On peut s'abonner sans frais en envoyant par télécopieur ou par la poste la carte d'abonnement ci-dessous. On peut aussi se servir de cette carte pour informer le Ministère d'un changement d'adresse.

Cette publication est imprimée à l'encre d'origine végétale sur du papier entièrement composé de fibres post-consommation non désencrées

Nous invitons les lecteurs à nous écrire à l'adresse suivante

Précis
Ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario
Direction des communications
135, avenue St. Clair ouest, 2e étage
Toronto (Ontario) M4V 1P5
(416) 323-4340
Rédactrice en chef Jane Hargraft

Il n'est pas nécessaire d'obtenir la permission du Ministère pour reproduire les articles de cette gazette

ISSN 1192-4152

PI8S 2212F-01

Also available in English

TÉLÉ-ABONNEMENT

Précis est un nouveau périodique qui réunit les publications *Enviroflash Ontario* et *Faits énergétiques*. Si vous receviez l'une ou l'autre de ces publications l'an dernier, vous recevrez automatiquement le périodique *Précis*. Si votre nom ne figure pas sur notre liste d'envoi et que vous désirez recevoir *Précis*, veuillez tout simplement nous télécopier la carte d'abonnement au (416) 323-4683. C'est gratuit!

Désirez-vous recevoir *Précis* en

anglais ☐ ou en français ☐ ?

☐ Nouvel abonnement

☐ Une erreur s'est glissée dans l'adresse?
Veuillez la corriger dans l'espace ci-dessous.

Nom _____

Adresse _____

_____

_____

_____

À l'attention de Jane Hargraft

Dernières publications du Ministère

La liste partielle qui suit répertorie les documents publiés dernièrement par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie. Pour obtenir un exemplaire de ces documents, prière de s'adresser au Centre d'information du Ministère.

Le Centre d'information du Ministère, situé au 135, avenue St. Clair ouest (intersection Avenue Road), est ouvert au public du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30 (sauf les jours fériés).

Téléphone : (416) 323-4321 (Toronto et hors de l'Ontario); 1-800-565-4923 (ailleurs en Ontario). Télécopieur : (416) 323-4564.

Prévoir deux semaines pour la livraison. Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario paiera l'affranchissement des colis pesant moins de 2,5 kg.

Les textes de loi touchant à l'environnement sont vendus par :
Publications Ontario, Secrétariat du Conseil de gestion,
880, rue Bay, 5e étage, Toronto (Ontario), M7A 1N8.
Téléphone : (416) 326-5300 (Toronto et hors de l'Ontario); 1-800-668-9938 (ailleurs en Ontario).

2197E 03 GP	Earth News Volume 3 No 3 Summer 1993Super-Soakers in Space Inspire Earthly Clean-up	06/23/93
2197F 03 GP	Les Nouvelles du Globe, vol 3, nº 3, été 1993	23-06-1993
2315F GP	Vivre au naturel - La protection de l'environnement chez soi	01-05-1993
2316F GP	Vivre au naturel - La protection de l'environnement côté cour, côté jardin	01-05-1993
2317F GP	Vivre au naturel - La protection de l'environnement et la construction ou l'achat du chalet de vos rêves	01-05-1993
2318F GP	Vivre au naturel - La protection de l'environnement au chalet	01-05-1993
2319F GP	Vivre au naturel - La protection de l'environnement en plein air	01-05-1993
2585F GP	Aperçu de la Charte ontarienne des droits environnementaux	31-05-1993
2590B GP	Initiatives mises de l'avant par l'Ontario pour réduire les substances destructrices d'ozone	07-06-1993
1969 E 02 SR	Offences Against the Environment - Environmental Convictions in Ontario in 1992	05/16/93
1969F 02 SR	Jugements de condamnation prononcés en Ontario en 1992	21-06-1993
268E SR	Industrial Waste Diversion Program - Final Report Wood Waste and Corrugated Cardboard Waste Diversion Project 2	05/01/93
2269ESR	Reuse of Asphalt Paving Using the Cold in Place Method	05/01/93
2270E SR	Performance of Waste Paper Recovery System at St Joseph Printing	05/01/93
2287E SR	Annual CO2 Evasion Rates in Unproductive Softwater Lakes in Central Ontario	05/01/93
2289E SR	Determination of Residential Woodburning Impacts in Ontario Communities Phase 1 Source Profile	05/21/93
2291E SR	Capital Investment and Environmental Protection	05/01/93
2324E SR	Hamilton Industrial Particulate: Sources and Deposition	05/01/93
2330E SR	Stability Study 4-AAP Phenolics in Preserved Samples	06/08/93
2340E SR	Inventory and Review of Economic and Commodity Forecasting Models and Services	05/01/93
2557E SR	Fluorocarbon Regulation Info Kit (Includes statement, News Release,2542E Backgrounder, and 2543E Draft Regulation)	05/17/93
2557F SR	Réglementation des rejets de fluorocarbures Trousse d'information (communiqué et renseignements généraux)	17-05-1993
2586E SR	Pollution Prevention Planning Guidance Development Document	06/23/93
2588F SR	Rapport final du groupe de travail sur la Charte ontarienne des droits environnementaux recommandations supplémentaires, décembre 1992	02-06-1993
2588E SR	Report on the Task Force on the Environmental Bill of Rights: Supplementary Recommendations December 1992 Final	06/02/93
2591E SR	Draft Regulation Environmental Bill of Rights	05/31/93
2591F SR	Projet de règlement - Charte ontarienne des droits environnementaux Calendrier de mise en oeuvre	31-05-1993
2592E SR	Bill 26 An Act Respecting Environmental Rights in Ontario First Reading	06/08/93
2593E SR	The Results of the 1992 Guide to Eating Ontario Sport Fish Questionnaire	06/11/93
2594E SR	Bill of Rights Info Kit (Contains 2585, 2591 2592 News Release, Statement, 2 Letters)	06/09/93
2596E SR	Air Quality Northwestern Ontario Annual Report 19920	6/23/93
2603E SR	Scientific Criteria Document For the Development of Provincial Water Quality Guidelines for Chlorinated Ethanes	06/23/93
2187E SP	Refrigerants Regulation	05/17/93
2187F SR	La réglementation des rejets de frigorigènes fluorocarbonés	19-05-1993
2200E SP	Announcing the First Reading of the Environmental Bill of Rights	05/31/93
2203E SP	Notes for Remarks Parry Sound Model Backyard Composting Project	05/29/93
2204E SP	Port Colborne Earth Works Launch	05/28/93
2205E SP	Notes for Remarks at Midwest Environmental Enforcement Association Meeting Niagara Falls, Ont	05/25/93
2206E SP	Notes for Remarks - Port Colborne Earthworks Launch	05/28/93
2208E SP	Notes for Remarks to Solid Waste Association of North America Barrie Holiday Inn	06/04/93
2220E SP	Regulatory Certainty An Environment for Investment	06/14/93
2222E SP	Notes for Remarks Point Edward Sewage Treatment Plant	06/12/93
2226E SP	Official Opening of General Motors of Canada Water Treatment Facility	06/22/93
2227E SP	Training/Education Seminar the Composting Council of Canada	06/23/93

Légende : « 1722F » (numéro du Public Information Bank System, PIBS) ; SP : discours ; NR: communiqué ; ST : déclaration ; GP : publication d'intérêt général ; DP : document de travail ; IS : feuillet d'information ; PG : politiques et directives ; SR : rapport scientifique ; « 1er mars 1992 » date de publication. * existe aussi en français.

Ministère de l'Environnement et de l'Énergie
135, avenue St. Clair ouest
Suite 100
Toronto (Ontario)
M4V 1P5

MAIL ➤ POSTE
Canada Post Corporation / Société Canadienne des postes
Postage Paid / Poste Payé
Blk / Nbre
G16300
MISSISSAUGA ON